

Le protocole du mariage à la Mairie

Généralement, les invités et les futurs mariés se retrouvent 10 à 15 minutes avant l'horaire du mariage sur les marches de la mairie, dans le hall ou dans un salon prévu à cet effet.

Le protocole du mariage : l'arrivée à la mairie

À vous de choisir : vous pouvez arriver dans une voiture classique ou de collection, dans une calèche avec attelage et laquais ou encore à cheval, à moto... Tout est possible et dépend de votre style, du thème du mariage et du budget !

Si vous choisissez d'arriver en voiture, pensez pratique et choisissez une voiture large, confortable, dans laquelle vous pourrez monter et descendre sans problème.

La règle : la mariée arrive avec son père et sa mère, le marié voyage de son côté avec ses parents.

Le cortège d'entrée, La fiancée entre au bras de son père, le fiancé la suit au bras de sa mère. Le père du marié conduit ensuite la mère de la mariée. Suivent les témoins, la famille et les autres invités.

Comment se placer ? Dans la salle des mariages, des sièges sont disposés pour les mariés et les proches.

Les fiancés s'assoient l'un près de l'autre, la mariée étant à gauche du marié, en face du maire ou adjoint ceint de l'écharpe tricolore. Les témoins se placent à côté des mariés.

Si l'un des mariés est mineur, ce sont alors les parents qui s'assoient à côté des futurs époux.

Au deuxième rang, s'installent les parents et les grands-parents, puis tous les autres invités se partagent les places restantes.

Le déroulement de la cérémonie

Lorsque le maire entre, l'assistance se lève puis s'assied pour la lecture des articles du code civil qui reprend les devoirs de chacun des époux : art. 212, 213, 214, 215. Le maire demande ensuite s'il a été fait un contrat de mariage, puis les invités se lèvent pour écouter le consentement des jeunes mariés qui répondent – théoriquement - par un "oui" prononcé à haute et intelligible voix, l'un après l'autre.

La cérémonie se termine après la signature des registres du mariage. C'est la mariée qui signe la première de son nom de jeune fille, puis son mari et les témoins.

Une quête peut ensuite être faite pour les œuvres de la commune.

À la sortie de la mairie, la jeune fille sort au bras de son père et non pas à celui de son mari.

Juste un mariage civil

Lorsqu'il n'y a pas de cérémonie religieuse, les fiancés reçoivent leurs alliances des mains du maire, lequel peut alors prononcer un discours plus important et plus personnalisé qu'à l'accoutumée.

À la sortie de la mairie, les mariés se donnent le bras et montent ensemble dans la même voiture. ...

Le protocole du mariage à l'Eglise

Tout ce qu'il faut savoir sur le protocole du mariage lors d'une célébration à l'église.

Le cortège d'entrée pour un mariage à l'église

La mariée arrive dans la voiture avec son père.

Les invités, tenus d'arriver et d'entrer avant les futurs époux, se lèvent lors de l'entrée du cortège.

Il existe deux ordres possibles selon le style de votre mariage :

1- Le marié entre au bras de sa mère : le marié à droite, la mère à gauche. Le marié accompagne sa mère à sa place et reste debout devant sa chaise. La mère de la mariée, au bras gauche du père du marié entre ensuite. Le père du marié accompagne la mère de la mariée à sa place puis rejoint sa femme déjà placée. Entrent alors les témoins, les grands-parents, les frères et sœurs accompagnés de leurs conjoints s'ils en ont. En dernier, vient la mariée au bras droit de son père suivis des enfants d'honneur.

2- Le marié entre au bras de sa mère. Il accompagne sa mère à sa place puis il attend, debout devant sa chaise, sa dulcinée qui remonte la nef centrale au bras droit de son père, précédés ou suivis par les enfants d'honneur.

Cas particuliers

- Si le père de la mariée est décédé, elle est conduite à l'autel par son grand-père, son frère aîné, son parrain ou son tuteur.
- Si la mère du marié est décédée, il entre à l'église au bras de sa grand-mère, de sa tante, de sa marraine, d'une sœur aînée ou d'une amie très proche de la famille. Cette dernière doit toujours être mariée.
- Si le marié est orphelin de père et de mère, c'est la mère de la mariée qui conduit son futur gendre à l'autel.

L'attitude des mariés lors de la célébration à l'église

Le marié au bras de sa mère, tout comme la mariée au bras de son père, doivent avoir une attitude réservée en entrant dans l'église et ne pas faire de grands signes de tête à chaque personne qu'ils reconnaissent.

Où s'asseoir ?

Le fiancé prend le fauteuil de droite, la fiancée s'assied à gauche.

Leurs familles respectives se trouvent derrière eux : la famille de la mariée prend place à gauche, celle du marié à droite. Les parents s'assoient au premier rang.

Comment se place les parents divorcés ?

- S'il n'y a aucune ombre au tableau, que les parents remariés s'entendent parfaitement ainsi que les nouveaux mariés et leurs beaux-parents, la mère de la mariée (ou du marié) et son nouveau conjoint se placent au premier rang, le père de la mariée (ou du marié) et sa nouvelle épouse au deuxième rang.
- Si les rapports sont tendus, la mère est seule au premier rang, le père s'installe derrière, juste après les membres de la famille très proches de la mère.
- Si les parents sont remariés, il est préférable que les nouveaux conjoints n'assistent pas au mariage ou se placent à l'arrière parmi les invités.

Le cortège de sortie

À la fin de la cérémonie, les mariés unis par le sacrement du mariage, sortent de l'église ensemble : la mariée se place à gauche du marié et lui donne le bras. En traversant l'église, la mariée ne doit pas saluer les invités. Tous les couples du cortège se placent alors de la même façon. Si le marié est militaire, la jeune femme se place à sa droite pour ne pas être gênée par l'épée qu'il porte à gauche. Les autres couples du cortège peuvent soit s'aligner sur eux, soit conserver l'ordre civil.

L'ordre du cortège

- Les mariés;
- Les parents de la mariée;
- Les parents du marié;
- Les grands-parents;
- La famille;
- Les témoins;
- Les invités;

Si la mariée porte un voile

La mariée qui porte un voile rabattu devant son visage entre ainsi dans l'église et ne le relève qu'après l'échange des consentements. Lorsqu'elle sort de l'église, le voile doit, bien sûr, être relevé.

Extrait du site : www.pourlavie.fr